Rapport annuel

au 28 mars 2024

VIVACCIO ISR ACTIONS

Part VIVACCIO ISR ACTIONS, Part GMO ISR ACTIONS, Part R

FORME JURIDIQUE DE L'OPC
FCP de droit français

CLASSIFICATION
Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à offrir un portefeuille composé de valeurs internationales à des souscripteurs qui souhaitent investir majoritairement sur les marchés d'actions de la zone Euro tout en profitant des opportunités présentées par d'autres zones géographiques et en atténuant les effets des cycles boursiers par la diversification ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

L'action du gérant vise à tirer parti de ces opportunités de marché pour maximiser la performance par une gestion discrétionnaire sur les actions internationales sur la période de placement recommandée.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice MSCI EMU (dividendes nets réinvestis).

L'indice MSCI EMU est représentatif d'une gestion qui serait exclusivement investie sur les marchés actions de la zone euro. L'évolution de cet indice peut présenter selon les cycles boursiers de fortes divergences.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces indicateurs de référence ne pourront refléter l'objectif de gestion du FCP. En raison du caractère discrétionnaire de la gestion, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau du choix des valeurs, la composition de ces indicateurs de référence.

Le MSCI EMU, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice des marchés d'actions de la zone Euro. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

Le FCP est géré activement. L'indice MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer le seuil de sélectivité de 20 % imposé par le Label ISR, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

A/ Pour la poche « titres vifs » (titres détenus en direct dans le FCP)

Pour les titres détenus en direct, l'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI EMU[1], sont analysés à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir, en ce qui concerne la poche « titres vifs », une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière de la poche « titres vifs » du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note (également dite de « score moyen ») qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

1 L'indice MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) représente les sociétés de large et moyenne capitalisations des 10 pays développés de l'Union économique et monétaire européenne. Il couvre environ 85 % de la capitalisation boursière flottante de l'Union économique et monétaire européenne. L'indice MSCI EMU inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice MSCI EMU est calculé et publié par son administrateur Morgan Stanley Capital International. L'indice MSCIEMU est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: https://www.msci.com. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

B/ Pour la poche « OPC »

S'agissant des OPC détenus par le FCP, l'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20 % de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

La Société de Gestion adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des OPCVM et FIA composant le portefeuille du FCP qui lui permettent d'accéder, via ces OPC, à la méthode de gestion ISR élaborée par LBP AM, ainsi qu'à d'autres approches, et de participer indirectement au financement des entreprises qui développent des services et produits pour répondre aux enjeux du développement durable ou qui ont les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement, social ou de gouvernance. Le FCP investit ainsi dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (sociétés ou États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Plus précisément, dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), les entreprises ne sont plus uniquement jugées sur leur capacité à générer du profit mais aussi sur leur aptitude à préserver les ressources naturelles pour les générations futures, améliorer les conditions de travail de leurs salariés et développer des relations équilibrées avec l'ensemble de leurs partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, société civile). Ces critères ne pouvant s'apprécier que sur le long terme, la gestion ISR s'inscrit dans une perspective de long terme.

a) Stratégie ISR des OPC gérés par la Société de Gestion – Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable et de définir une liste d'exclusions selon la méthodologie décrite ci-dessus pour la poche « titres vifs ».

L'approche ISR des OPC gérés par la Société de Gestion peut être de deux sortes : une approche d'exclusion et une deuxième approche dite de « score moyen » telles que décrites ci-après :

- Approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) : après application des deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de l'OPC.
- Approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, et telle que décrite supra pour la poche « titres vifs »).

En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, conformément au Label ISR, le portefeuille des OPC gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

b) S'agissant des **OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion**, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

c) Enfin, le FCP pourra également investir dans la limite de **10 % de la poche « OPC » dans des OPCVM et FIA non labélisés**, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable**.**

2. Sur la base du double Univers d'Analyse défini pour le FCP, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Le choix des actions s'effectue en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés ainsi que des perspectives d'évolution de leurs zones géographiques et de leurs secteurs d'activité. Il s'agit de sélectionner, dans chaque zone et chaque secteur d'activité, des titres dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs.

Le processus d'investissement fait appel à différentes sources de valeur ajoutée :

- Une composante d'allocation ("*top-down*")

  Les décisions concernant le choix de l'exposition actions, l'allocation géographique, l'allocation sectorielle au sein de chaque zone et l'exposition au change sont prises au sein d'un comité d'investissement mensuel. Ce comité fait appel à des analyses macro et microéconomique, et les choix stratégiques qui en découlent sont appliqués par l'équipe de gestion du FCP.

  La gestion sera orientée vers les marchés d'actions mondiaux et, à plus de 50 % de l'actif net, exposée sur les actions de la zone Euro. Le degré minimum d'exposition au risque actions est de 60 %. Cette exposition est obtenue par des investissements en direct et/ou par le biais d'OPC et/ou par le biais d'instruments financiers dérivés.

  Les principales zones géographiques sur lesquelles le portefeuille est exposé sont l'Europe, l'Amérique du Nord, et l'Asie. Le portefeuille peut être investi sur les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net.

- Une composante de sélection de valeurs ("*bottom-up*") conduisant à la construction du portefeuille

  La sélection des valeurs sera mise en œuvre, soit par l'investissement en direct du FCP dans les valeurs, soit par l'intermédiaire des OPC dans lesquels le FCP sera investi, notamment par l'intermédiaire d'OPC de LBP AM.

L'analyse fondamentale menant à la sélection de valeurs (présentes en direct dans le portefeuille ou au sein des OPC de LBP AM) est réalisée selon le processus suivant :

- Analyse financière et boursière de l'univers de valeurs (valorisation relative, anticipations positives sur les bénéfices, changements de tendances à court terme des cours),
- Analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves. La qualité du reporting interne et externe de la société est aussi un critère de sélection.

Le recours à l'investissement dans des valeurs en direct ou par l'intermédiaire d'OPC sera effectué de façon opportuniste. L'investissement dans des OPC pourra notamment avoir lieu afin d'assurer une bonne diversification du portefeuille dès la création du FCP, ainsi que pour être investi de manière efficiente sur un secteur, un style de gestion, une catégorie de valeurs (y compris les obligations convertibles), etc.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille. La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés :

- **pour les titres en direct émis par les émetteurs privés et quasi-publics** : les titres en direct sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse de la poche « titres vifs », parmi les valeurs qui composent l'indice MSCI AC World ex EMU dividendes net réinvestis (en euro), dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que c elle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.
- **pour les OPC :**
  - Pour au moins 90 % de la poche OPC : parmi les OPC ayant reçu le Label ISR français ;
  - Pour moins de 10 % de la poche OPC : parmi des OPC non labellisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR et sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière (actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics)) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

Le portefeuille est exposé au minimum à 60 % en actions, soit en direct, soit par l'intermédiaire d'investissement dans des OPC eux-mêmes investis en actions.

Les principales zones géographiques sur lesquelles le portefeuille est investi sont l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Le portefeuille peut être investi via des OPC spécialisés sur la thématique pays émergents, ou en direct sur valeurs de pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net.

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

Le FCP peut investir jusqu'à 100 % dans des actions dont le choix s'effectue en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés ainsi que des perspectives d'évolution de leurs zones géographiques et de leurs secteurs d'activité. La politique de gestion vise à sélectionner, dans chaque zone et chaque secteur d'activité, des titres dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Il n'y a donc pas de pondération prédéfinie entre les petites, moyennes et grandes capitalisations.

- **Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM**, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut investir jusqu'à 50 % en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français, n'investissant pas plus de 10 % en parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective, et dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des parts ou actions de fonds d'investissement à vocation générale, de fonds professionnels à vocation générale, de fonds de capital investissement, de fonds professionnels de capital investissement, de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R214-32-42 ou R214- 13 du Code monétaire et financier ou à l'article 422-95 du Règlement général de l'AMF, d'OPCVM français ou européens et fonds d'investissement à vocation générale de droit français investis à plus de 10 % en autres véhicules de gestion collective, ainsi que d'OPCVM et fonds d'investissement nourriciers.

Le FCP peut investir en OPC indiciels cotés (ETF ou trackers [2]).

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir, jusqu'à 100 % de son actif, des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée, ces OPC devant respecter la politique de gestion ci-dessus présentée. La sélection d'OPC non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, 10 % de ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

D'autre part, dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP peut avoir recours à des OPCVM et fonds d'investissement à vocation générale monétaires.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

En fonction des conditions de marché et dans un but de réduction du risque, ou dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le gérant du FCP peut investir jusqu'à 40 % dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les émissions du secteur privé peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. Les titres d'États (détenus en direct) peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « Investment Grade ») en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/ risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

2 *FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple CAC 40, SBF 120...) et négociables en continu sur un marché réglementé.*

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de gestion.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition et/ou des stratégies combinant couverture et exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- **Nature des instruments utilisés**:
  - Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré swaps de gré à gré à des fins de couverture et/ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
  - Swaps d'indices (dont la volatilité, dividendes et inflation) à des fins de couverture et/ou d'exposition sur taux, actions et change.
  - Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition sur les devises.
  - Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture et/ou d'exposition sur taux.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion du FCP.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP. L'exposition actions globale du portefeuille, y compris par le biais d'instruments financiers dérivés, sera limitée à 120 % de l'actif net du FCP.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans un but de diversification et afin de créer de la valeur ajoutée, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants...), sur taux, actions, change ou indices.

En particulier, le FCP peut investir, directement ou indirectement, dans la limite de 10 % de l'actif net en titres comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions).

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie et dans le cadre de sa stratégie d'investissement, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières :

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification “Actions internationales”. De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions internationaux.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s’expose l’investisseur, directement et/ou indirectement via les OPC dans lesquels le FCP est investi, sont :

- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur l’anticipation de l’évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque actions** : en raison de sa stratégie d’investissement, le FCP est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés mondiaux actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser.
- **Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations** : l’attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces actions de petite capitalisation, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide. Cependant, ce type d’investissement ne sera pas prédominant dans la gestion du FCP.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : les risques de marchés sont amplifiés par d’éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque que l’objectif de gestion ne soit pas atteint** : la performance du FCP est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de perte en capital** : le FCP ne bénéficie d’aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de change** : il provient du risque de baisse des différentes devises des instruments financiers en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l’euro. Cette exposition peut être réduite par l’utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d’investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l’euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s’il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l’investissement. La survenance d’un tel événement ou d’une telle situation peut également conduire à une modification de l’exposition du portefeuille, y compris l’exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d’investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées auxquels s’expose l’investisseur, directement et/ou indirectement via les OPC dans lesquels le FCP est investi, sont les suivants :

- **Risque de contrepartie lié à l’utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d’acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l’opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

  Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d’acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s’agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque de taux lié aux variations des taux d’intérêt** : en cas de hausse des taux d’intérêt, la valeur des produits à taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du FCP. Ce risque reste limité en raison du caractère secondaire des investissements en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées**. Un accroissement des écarts de rendement des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.

- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative**: dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ces risques peuvent être pris directement ou indirectement via le recours à des OPC. Ces risques restent faibles en raison du caractère accessoire de ces placements.
- **Risque de liquidité**: ce risque peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du FCP et correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**: la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs: niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante**: du fait de l'investissement en obligations via les OPC, le FCP pourra être exposé à des titres dont la notation est basse (titres à caractère spéculatif) ou inexistante. Ainsi, l'exposition aux "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 8 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir un portefeuille composé de valeurs internationales à des souscripteurs qui souhaitent investir majoritairement sur les marchés d'actions de la zone euro tout en profitant des opportunités présentées par d'autres zones géographiques.

La gestion de ce fonds est flexible entre deux indicateurs, l'un purement Euro (le MSCI EMU dividendes nets réinvestis) et l'autre mixte (55 % MSCI EMU + 45 % MSCI World).

Conjoncture économique et financière

Au cours du deuxième trimestre 2023, les très nombreuses publications trimestrielles des entreprises en Europe et aux États-Unis ont ponctué les séances boursières, avec de bonnes surprises pour les géants américains du segment technologique, et un engouement toujours marqué pour les entreprises du luxe, notamment européennes et françaises. Par ailleurs, la tendance des marchés fut dominée par les négociations entre la Maison Blanche et les démocrates autour du relèvement du plafond de la dette, en vue d'éviter un défaut de paiement des États-Unis. Ces tergiversations ont nourri la volatilité, occultant les inquiétudes autour de la santé des banques régionales américaines et des statistiques plutôt mitigées autour de l'inflation. Du côté des entreprises, l'appétit insatiable pour la thématique de l'intelligence artificielle, a tiré à la hausse les actions technologiques. En fin de trimestre, les données économiques se sont détériorées, les enquêtes de climat des affaires aux États-Unis, en zone euro et au Royaume-Uni montrant des signes d'essoufflement tandis que les données chinoises sont restées faibles. L'inflation a baissé aux États-Unis et dans la zone euro (en restant néanmoins stable au Royaume-Uni) du fait de la baisse des prix de l'alimentation et de l'énergie. L'inflation sous-jacente a toutefois persisté, avec seulement une légère baisse aux États-Unis, et en hausse dans la zone euro et au Royaume-Uni. Dans ce contexte, les banques centrales ont continué à durcir le ton, et la politique monétaire a continué de susciter des interrogations, avec des déclarations de la Banque centrale européenne et de la Fed quant au fait que la lutte contre l'inflation restait une priorité, et que des hausses de taux devraient donc encore se poursuivre, de manière plus prolongée en zone euro qu'aux États-Unis.

Au cours du troisième trimestre 2023, la conjoncture mondiale a continué à se redresser avec, toutefois, de grandes disparités entre les différentes zones géographiques. Alors que l'économie américaine a connu une croissance solide, basée sur un taux de chômage historiquement bas, une consommation privée stable et des dépenses publiques élevées, les données conjoncturelles en Europe, notamment en Allemagne, ont montré des statistiques décevantes. Du côté des entreprises, la saison des publications des résultats a montré des chiffres globalement de bonne facture, et a confirmé la capacité des grandes sociétés à faire passer les hausses de prix aux consommateurs. Bien que les chiffres de l'inflation aient continué à baisser au cours du trimestre, ils sont restés au-dessus de l'objectif fixé par les banques centrales. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne ainsi que la Fed, ont poursuivi le resserrement de leur politique monétaire. La Banque centrale américaine a même rappelé que le cycle de resserrement n'était pas terminé et qu'une hausse de taux directeurs supplémentaire n'était pas à exclure. Ces éléments ont contribué à une hausse des rendements obligataires, ce qui a pénalisé le prix des obligations souveraines. Le marché des actions a également réagi de manière sensible à ces hausses des taux, et a perdu en septembre une partie des gains du premier semestre 2023, notamment sur la zone euro. Les dernières statistiques publiées en Chine ont renforcé les inquiétudes des investisseurs, avec des données de croissance en berne, et un secteur immobilier en grande difficulté. En fin de période, l'imminence d'un blocage budgétaire américain a refroidi les investisseurs qui ont trouvé prétexte pour prendre quelques profits sur les actifs risqués. Une négociation de dernière minute a permis d'écarter une crise de paralysie des administrations américaines.

Lors du dernier trimestre 2023, les marchés financiers ont marqué une forte hausse de l'appétit pour le risque avec des hausses de plus de 10 % pour le S&P500 par exemple. Cette hausse fait suite à des craintes par le marché de hausses de taux plus tôt dans l'été, et de politique moins proactive des banquiers centraux. Le discours de Powell début décembre a sur ce point rassuré les investisseurs. De même les résultats des entreprises ont été excellents lors de leur T3 fiscal, et des indicateurs économiques (en particulier la croissance du PIB aux États-Unis) ont entraîné de nouvelles vagues d'achats d'actions. L'année s'est donc terminée comme 2022, en fanfare avec une performance de plus de 15 % pour notre indice de référence.

Le début de 2024 a été marqué par des prises de bénéfice sur les 3 premières semaines, dans un environnement moins positif notamment sur la partie Chinoise (« sell-off » massif). Néanmoins, les bonnes publications des entreprises, en particulier aux États-Unis mais également dans une moindre mesure en Europe ont offert un support aux indices Actions. Les bonnes surprises ont été constatées dans plusieurs secteurs, avec en particulier la Technologie (fort rebond d'ASML) et le secteur bancaire (continuation de la hausse des marges nettes d'intérêt pour les banques périphériques du fait de la hausse des taux). Les données économiques ont également été mieux orientées avec un indicateur de surprise qui est passé de - 40 a + 60 en Europe, sachant que cet indicateur est borné par [- 100, + 100]. Aux États-Unis cet indicateur était déjà bien orienté et l'est resté sur l'ensemble du T1. Dans ce contexte très typé « goldilocks », les taux d'intérêt en Europe ont été orientés a la hausse passant de 1,9 % a plus de 2,4 %.

Globalement, sur la période, en devise Euro, les indices MSCI dividendes nets réinvestis affichaient les performances suivantes par zone : 16,7 % sur le MSCI EMU, 25,9 % pour le MSCI World.

Commentaire de gestion

Au cours de la période sous-revue, le fonds Vivaccio a maintenu une exposition aux marchés actions dans une fourchette comprise entre 97 % et 101 % en fonction de l'évolution de nos anticipations de marché. Le portefeuille est resté tout au long de l'année investi dans un univers actions comprenant au minimum 55 % d'actions zone euro, le reste étant composé d'actions internationales.

Au 31 mars 2023, l'exposition actions s'établissait à 101 % de l'actif net, et se composait de 75,7 % d'actions zone euro, 4,1 % d'Europe hors Euro, 16 % États-Unis, 0,8 % de Canada, 2,4 % Pays émergents et 2 % de Japon.

En avril 2023, l'exposition globale du fonds aux actions a été maintenue entre 99 % et 101 % de l'actif. Au cours du mois, le fonds a cédé 2 % d'actions américaines réinvesties partiellement pour 0,5 % en actions zone euro, pour revenir sous les 100 % d'exposition dans le cadre d'un risque persistant de récession suite aux hausses de taux des banques centrales. Le fonds a de nouveau cédé des actions zone euro pour 2,5 % au total, et la position de 1 % sur les actions coréennes en mai. En parallèle, il a renforcé les actions japonaises pour 1 % et cédé la couverture sur la devise Yen pour 2 %. En toute fin du mois de juin, le fonds a investi pour 1,5 % de son actif sur des options d'achats (calls) sur l'indice Eurostoxx 50 au prix d'exercice de 4500 échéance octobre 2023, portant l'exposition globale légèrement au-dessus des 100 %.

Par la suite, l'exposition a été maintenue autour de 100 % de l'actif, et ce jusqu'au 12/9 où une protection optionnelle sur les actions de la zone euro a été mise en place. Elle ramenait l'exposition proche de 99 % en fin de mois. Au fur et à mesure de la baisse des marchés actions en octobre, la protection optionnelle mise en place sur les actions de la zone euro a été cédée pour réinvestir sur les niveaux atteints, 10 % sous le plus haut de l'année en zone euro. Cette stratégie a ramené l'exposition aux actions proche de 100 % en fin de mois. Le fonds a alors pleinement profité de son exposition aux actions proche de 100 %. Autour du 20 novembre, en raison de la forte hausse accumulée depuis le début du mois, des protections optionnelles ont été achetées par le biais d'options de vente (puts) sur le marché zone euro, diminuant l'allocation aux actions à 99,2 % de l'actif. Le fonds a conservé une allocation actions globale autour de 99,5 % avec sa protection optionnelle achetée fin novembre qui a peu à peu perdu sa valeur. En toute fin décembre, une option d'achat sur l'indice Eurostoxx 50 a été acquise afin de remonter l'exposition actions à 100 %.

En janvier, l'allocation actions globale a évolué de 100 % à 101 %, pour être diminuée sous les 100 % en fin de période. En effet, au fur et à mesure de la hausse des marchés, des actions zone euro (- 1 %) et japonaises (- 0,8 %) ont été cédées, alors que les options d'achat et de vente étaient conservées pour profiter de la volatilité des marchés. Une cession partielle d'actions zone euro décotées (« Value ») a été réalisée en février puis en mars. Concernant les options d'achat, elles ont fait l'objet d'une prise de profit en février, puis d'une nouvelle mise en place pour profiter de la continuité potentielle du mouvement haussier des marchés, avec une nouvelle prise de profit en mars. Enfin, une vente de 0,7 % d'actions japonaises a été effectuée au profit de 0,5 % d'actions d'Asie développée. Côté devises, la couverture partielle du dollar américain a été cédée pour 2 % amenant l'exposition implicite en USD à 15,9 %, et la position en Yen diminuée de 0,4 %.

Au 29 mars 2024, l'exposition actions s'établissait à 99,8 %, et se composait de 72,7 % d'actions zone euro, 4,5 % d'Europe hors Euro, 17,3 % États-Unis, 0,9 % de Canada, 2,8 % Pays émergents, 1,3 % de Japon et 0,3 % d'Asie développée hors Japon. En termes de devises, le fonds avait une exposition de 1,9 % au Yen, 15,9 % à l'USD, 2,1 % à la Livre et 1,4 % au franc suisse.

Tout au long de la période, les marchés dérivés ont été utilisés dans le cadre de la gestion, afin de s'exposer ou de se couvrir sur les différents marchés, par le biais des contrats futures et des options sur indices actions, dans le respect du cadre du label ISR.

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI EMU dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds	Indice de référence
Sur 1 an	14,95 %	16,70 %
Sur 3 ans	21,92 %	28,51 %
Sur 5 ans	46,20 %	55,36 %

Performances	Part GMO ISR ACTIONS	Indice de référence
Sur 1 an	14,95 %	16,70 %
Sur 3 ans	21,91 %	28,51 %
Sur 5 ans	46,21 %	55,36 %

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	14,94 %	16,70 %
Sur 3 ans	21,91 %	28,51 %
Sur 5 ans	—	—

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH Part Z	307 342 345,58	348 188 983,58	**655 531 329,16**
OSTRUM SRI CASH M	80 364 790,84	73 469 556,79	**153 834 347,63**
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR Part I	–	20 506 939,04	**20 506 939,04**
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	6 583 788,80	13 418 219,55	**20 002 008,35**
ENEL SPA	10 081 830,37	8 822 123,26	**18 903 953,63**
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	3 578 997,60	10 372 662,40	**13 951 660,00**
ADIDAS NOM.	7 565 292,21	6 154 071,51	**13 719 363,72**
ALLIANZ SE-REG	2 142 635,00	11 504 165,91	**13 646 800,91**
LBPAM ISR ACTIONS ASIE PART M	13 560 901,20	—	**13 560 901,20**
iShares PLC - iShares MSCI Korea UCITS ETF USD (Dist)	—	13 313 520,00	**13 313 520,00**

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 107,13 % selon la méthode de l'engagement,
- 107,67 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	1,62 %
Montant des titres engagés dans des opérations de prêt de titres	22 588 832 euros soit 1,65 % de l'actif net
Données sur la concentration	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prêt de titres	NATIXIS (50,90 %), UBS EUROPE SE (49,1 %)
Données d'opération agrégées (opérations de prêts de titres)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Cash collateral en Euro
Échéance des titres sous-jacents	
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	France (50,90 %), Allemagne (49,1 %)
Règlement et compensation	Billatéral
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	5 868,45
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 %
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 172 272 euros (67 % des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 84 850 euros (33 % des revenus)

Rapport Article 29
Loi énergie climat (LEC)

28 mars 2024

VIVACCIO ISR ACTIONS

I. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La stratégie climat commune de LBP AM et Tocqueville Finance vise un alignement sur une **trajectoire 1,5°C, avec comme référence le scénario P2 du GIEC**[1]. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des missions anthropiques de CO_2 au cours des prochaines décennies. Les émissions mondiales nettes de CO_2 doivent ainsi baisser d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un **engagement commun LBP AM – Tocqueville Finance à atteindre un alignement « net 0 » pour 80 % de leurs encours sous gestion à horizon 2030**[2].

L'objectif de décarbonation des portefeuilles est soutenu par diverses politiques et stratégies déjà en place ou en cours de déploiement :

Politique d'exclusion sectorielle sur le charbon[3] : Depuis 2019, la société de gestion s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030-2040. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la *Urgewald's Global Coal Exit List* et du fournisseur *Trucost*.

Politique d'exclusion sectorielle Pétrole et Gaz : Cette politique sectorielle établit une exclusion des entreprises du secteur ne démontrant pas d'engagement stratégique minimum vers une transition énergétique, au regard des trajectoires d'évolution des émissions établies par le scénario NZ2050.

La politique sectorielle de LBP AM établit également une liste d'exclusion des sociétés intervenant dans l'exploration, la production, le stockage et la distribution de pétrole et de gaz qui sont exposés de manière significative aux énergies non conventionnelles (20 % du CA). La définition des énergies non conventionnelles utilisée est celle établie par le Comité scientifique de l'observatoire de la finance durable, à savoir :

- Pétrole issu de sables bitumineux et pétroles extra-lourds ;
- Gaz et pétrole de schistes ; Gaz et pétrole issus de la zone Arctique : projets ou activités ayant lieu dans des régions objet d'une glaciation temporaire ou pluriannuelle de l'eau de mer ;
- Gaz et pétrole très profonds : activité offshore d'exploration ou production ayant lieu à une profondeur de plus de 1000M.

Politique de sélection des titres en portefeuille : L'outil de notation GREaT[4] intègre un critère dédié à la transition énergétique. Ce critère attribue une note aux entreprises sur la base de la part de leur chiffre d'affaires et/ou du résultat généré grâce aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, de Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne ;

1 *SR15_SPM_version_report_LR.pdf (ipcc.ch)*

2 *Les objectifs détaillés sont disponibles dans le rapport Initial Target Discoure Report publié par la NZAMI en mai 2022. La définition des investissements « alignés net 0 » est celle de la Science Based Target Initiative (« SBTi »), sélectionnée pour la robustesse de la méthode d'évaluation et de sa cohérence avec la science climatique la plus aboutie.*

3 *Les politiques d'exclusions sont présentées dans une publication ad hoc, disponible sur le site internet de la SGP https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports*

4 *L'outil de notation GREaT attribue une note à chaque émetteur, agrégeant des notes liées à des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. La note globale est utilisée de manière contraignante dans la gestion du fonds pour obtenir la labélisation ISR.*

Indicateur de performance sur L'empreinte carbone : Le fonds dispose d'un indicateur de mesure de l'empreinte carbone des investissements[5] et doit battre son univers. Au *30/09/2024* l'empreinte carbone du portefeuille était de 68,28 tCO2/M€ investi, celle de son comparable était de 74,30 tCO2/M€ investi.

Engagement actionnarial : LBP AM et Tocqueville Finance mènent conjointement une politique d'engagement active auprès des entreprises financées pour définir et déployer des plans de transition portant sur toutes leurs activités et scopes d'émission. Cette stratégie est portée par des actions d'engagement individuelles et collectives[6]. Les actions collectives sont rattachées à des initiatives de place structurantes comme Net Zero Asset Managers Initiative (« NZAMI »), Climate Action 100+, ShareAction et CDP Transition Champions.

Vote : La société de gestion applique une politique de vote stricte sur les questions climatiques. La société de gestion soutient la généralisation des « Say on Climate » et porte une attention particulière aux éléments suivants des plans climats soumis au vote[7] :

- L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de GES à court et à long terme ;
- Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat, dans l'idéal validée par un tiers ;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique ;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

LBP AM et Tocqueville Finance ont fait le choix de cette ambition forte afin de répondre à l'urgence climatique actuelle, et ce malgré des difficultés importantes dont notamment :

- La disponibilité encore limitée des données ;
- La faible prévisibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises ;
- Une complexité accrue selon le type, la taille et la zone géographique des émetteurs ;
- Le contrôle limité sur les résultats de l'activité d'engagement actionnarial ;
- Les difficultés à anticiper l'évolution de l'allocation stratégique des actifs à horizon 2030, compte tenu notamment des incertitudes actuelles sur les marchés financiers ;

Ces objectifs globaux d'alignement sur une trajectoire net 0 seront progressivement déclinés aux fonds selon le plan d'action suivant :

- Cartographie et analyse des méthodologies et données disponibles ;
- Évaluation de l'alignement à date du fonds ;
- Développement d'objectifs 2025-2030 ;
- Mise en place d'outils de suivi.

---

5 Couvrant les scopes 1 et 2. À noter que la société de gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés. Le scope 3 sera intégré lorsque la donnée gagnera en fiabilité.

Le scope 1 correspond aux émissions directes de gaz à effet de serre : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Le scope 2 correspond aux émissions à énergie indirectes : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source : Agence de la transition écologique (ADEME)

6 La politique d'engagement est disponible sur le site internet de la société : https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

7 La politique de vote est disponible sur le site internet de la société : https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

II. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés à diverses étapes de la politique d'investissement ISR :

Politique d'exclusion : Cette politique, dédiée à la déforestation, vise les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières sont les principaux secteurs qui ont une responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.

Politique de sélection de titres : la méthodologie « GREaT » intègre un critère évaluant les politiques, engagements et actions des entreprises pour maîtriser l'impact de leurs activités sur la biodiversité et l'eau. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

Engagement actionnarial : LBPAM et Tocqueville finance mènent conjointement une politique d'engagement active auprès des producteurs de matières premières, des transformateurs et des revendeurs pour les inciter à publier leur exposition à la déforestation et à prendre des engagements afin de mettre fin à celle-ci à horizon 2025. Ces engagements sont menés sur une base individuelle, ou par le biais de groupes de travail comme les PRI, le FAIRE, le CERES et Finance For Tomorrow. La société de gestion est également signataire du *Finance For Biodiversity Pledge*.

La protection de la biodiversité est par ailleurs un des 4 thèmes sur lesquels LBP AM et Tocqueville Finance ont décidé de focaliser leurs développements ISR en 2022 et 2023, visant la **mise en œuvre d'une politique Biodiversité couvrant les 6 pressions décrites par l'IPBES et qui se déclinera sur trois axes** :

- Engagement actionnarial : établissement d'une politique d'engagement structurée priorisant les thématiques et acteurs avec lesquels LBP AM et Tocqueville Finance engageront conjointement le dialogue.
- Renforcement de la politique d'exclusion existante : Aujourd'hui centrée sur la déforestation, l'objectif est d'établir une liste d'exclusion détectant les acteurs ayant des pratiques délétères pour la biodiversité au sens de l'ensemble des pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (« IPBES »). Cette liste aura pour vocation à adopter une démarche secteur-spécifique et tenant compte de l'empreinte géographique des émetteurs et se basera sur le *Global Biodiversity Score*.
- Déploiement d'un indicateur de suivi de l'empreinte biodiversité des fonds : le *Global Biodiversity Score (« GBS »)*, mis en place par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance. Cet indicateur mesure la déperdition de biodiversité engendrée par les investissements. Cet indicateur est décrit ci-dessous et une première mesure a été réalisée sur le portefeuille.

Mesure de l'impact sur la biodiversité – *Global Biodiversity Score*

Le GBS est une mesure d'empreinte équivalente à l'empreinte carbone sur le volet de la biodiversité. Il évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au sens de 4 des 5 pressions définies par l'IPBES : Artificialisation des sols, Surexploitation des Ressources Naturelles, Pollution et Changement Climatique.

Cet impact est exprimé en MSA.km². **1 MSA.km² perdu équivaut à la bétonisation totale de 1 km² d'espace naturel vierge.** La MSA (*Mean Species Abundance*) est reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.

On différencie dans les pressions :

- 2 biomes : terrestre et aquatique d'eau douce, et
- 2 notions temporelles : les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures ; et les impacts dynamiques qui correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du business model actuel de l'entreprise étudiée.

Le score mesure ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone.

Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires :

- Une remise à l'échelle est effectuée : Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre ; et de la même façon ; les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau) qui a fortiori est plus petite que la surface terrestre ; afin de prendre ces impacts en considération sans être biaisé.
- Les impacts statiques sont traités comme un amortissement au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le MSA.PPB* qui est exprimé par 1 million d'euros investi. **Le MSA.PPB* est une mesure permettant l'agrégation des impacts terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques. Elle vie à rendre compte de l'impact global des investissements sur la biodiversité.**

Ainsi, l'impact du portefeuille sur la biodiversité, exprimé en MSA.PPB* et en MSA.KM², est de :

Fonds	Couverture (en % AuM)	MSA.PPB* (par million d'euros investi)	MSA.KM² Terrestre Dynamique (par million d'euros investi)
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO	98,65 %	71.41 MSA.ppb*/b€ invested	4.42 MSA.km²/k€ invested

III. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les risques extra-financiers, ainsi que les risques réputationnels, sont en premier lieu adressés via la **politique d'exclusion**[8] :

- Les risques liés aux enjeux sociaux sont couverts par les exclusions normatives, visant les entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les risques liés aux enjeux environnementaux sont couverts par les exclusions sectorielles et thématiques, couvrant notamment les activités liées au charbon thermique et à la déforestation ;
- Ces exclusions sont complétées par des exclusions spécifiques décidées au cas par cas, sur la base de sérieux manquements sur l'un des quatre piliers de la philosophie d'analyse extra-financière propriétaire GREaT.

Les risques extra-financiers sont également intégrés à l'analyse des émetteurs réalisée grâce à la méthodologie GREaT. Sont ainsi considérés :

Les risques réglementaires, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs ;

Les risques opérationnels, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel ;

Les risques stratégiques, pour lesquels l'analyse financière est complétée par l'analyse extra-financière qui apprécie l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires » ;

Les risques climatiques, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

La société de gestion travaille par ailleurs à l'intégration des risques extra-financier dans l'analyse qualitative des émetteurs réalisée au cas par cas. Les travaux lancés en 2021 et menés de concert par les gérants et analystes, s'organisent de la façon suivante :

- Les enjeux ESG matériels sont identifiés au niveau des secteurs d'activité. Un enjeu est jugé matériel lorsqu'il est susceptible d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation d'un émetteur ;
- Les émetteurs sont analysés par rapport à leur exposition aux enjeux ESG matériels de leur secteur et leur capacité à les gérer.

Cette analyse vient compléter l'analyse financière mise à disposition des gérants pour les accompagner dans leurs décisions d'investissements.

8 *La politique d'exclusion est détaillée dans une publication ad hoc disponible sur le site internet de la société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports*

Enfin, la direction des risques mesure l'exposition des investissements aux risques climatiques sur la base des 6 scénarii climatiques publiés par le *Network For Greening the Financial System* (« NGFS »), groupe constitué de banques centrales et superviseurs financiers visant à définir et promouvoir les meilleures pratiques pour atteindre les objectifs des Accords de Paris, complétés par deux scénarii du GIEC : 4°C SSP3-70 et 5°C SSP5-8.5. Le scénario central est celui de la neutralité carbone à horizon 2050. Pour chacun de ces scénarii, une estimation de la dépréciation des encours est réalisée en intégrant les effets de la transition énergétiques (scope 1, 2 et 3) ainsi que les impacts des aléas physiques (chroniques ou aigus).

Le risque climatique total se décompose comme la somme du risque de transition et du risque physique. Le risque de transition correspond à la somme du risque politique[9] diminué des opportunités technologiques[10]. Les opportunités technologiques peuvent être présentées sous forme de « risque technologique » en prenant la valeur opposée.

Au *29/03/2024*, le risque climatique du portefeuille identifié selon les différents scénarios mentionnés ci-dessus était le suivant :

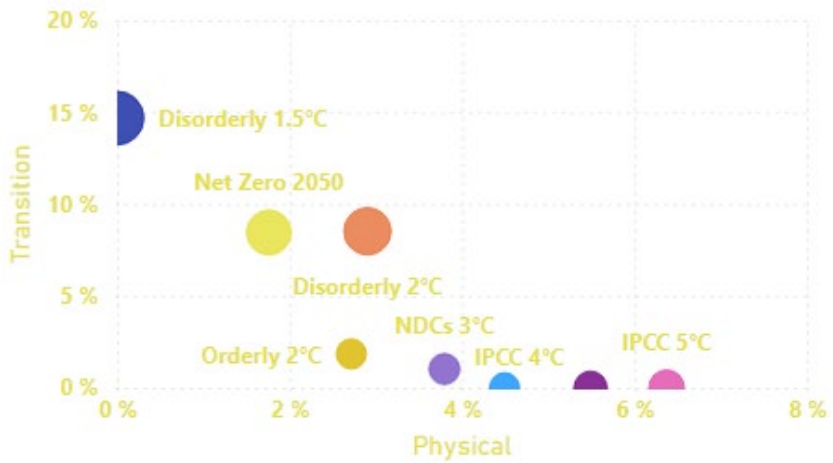

NGFS Climate Scenarios	Physical Risk	Transition Risk	Climate Risk	Transition Risk	Technology Opportunity
Current Policies 3°C	4,49 %	0,00 %	4,49 %	0,00 %	0,00 %
Disorderly 1.5°C	0,00 %	14,68 %	14,68 %	14,68 %	0,00 %
Disorderly 2°C	2,90 %	8,51 %	11,42 %	8,51 %	0,00 %
IPCC 4°C	5,49 %	0,00 %	5,49 %	0,00 %	0,00 %
IPCC 5°C	6,37 %	0,00 %	6,37 %	0,00 %	0,00 %
NDCs 3°C	3,80 %	1,01 %	4,81 %	1,61 %	-0,60 %
Net Zero 2050	1,76 %	8,45 %	10,21 %	10,87 %	-2,42 %
Orderly 2°C	2,72 %	1,84 %	4,55 %	2,71 %	-0,87 %

9 Risque lié à des décisions politiques visant à accélérer la transition de l'économie.

10 Les opportunités technologiques sont des potentiels de croissance qui émergent dans le cadre de la transition vers une économie bas-carbone. Ces opportunités sont liées au développement et à la croissance réussis de technologies bas-carbone clés. Elles sont évaluées par le modèle de recherche sur les ESG de MSCI, qui utilise des données de brevets et de revenus bas-carbone estimés pour identifier les entreprises qui pourraient bénéficier de politiques climatiques alignées sur des scénarios de température de 3°C, 2°C ou 1,5°C.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part VIVACCIO ISR ACTIONS R,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part VIVACCIO ISR ACTIONS,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part GMO ISR ACTIONS.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

  La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

  Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.
- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

  Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
  - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
  - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

  Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 466 789 637,26**	**1 447 123 037,85**
Actions et valeurs assimilées	**992 475 589,28**	**900 806 319,20**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	992 475 589,28	900 806 319,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	**0,00**	**0,00**
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	**0,00**	**0,00**
Organismes de placement collectif	**450 654 719,73**	**478 517 055,51**
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	450 654 719,73	478 517 055,51
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**22 593 149,29**	**65 802 578,46**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	22 593 149,29	65 802 578,46
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**1 066 178,96**	**1 997 084,68**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 066 178,96	1 997 084,68
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**721 721,14**	**593 691,83**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	721 721,14	593 691,83
COMPTES FINANCIERS	**1 132 494,12**	**4 772 818,84**
Liquidités	1 132 494,12	4 772 818,84
TOTAL DE L'ACTIF	**1 468 643 852,52**	**1 452 489 548,52**

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 204 381 920,16	1 176 121 546,62
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	171 949 258,71	174 132 932,32
Report à nouveau (a)	4 760 819,04	6 462 649,95
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	49 597 866,74	11 536 901,36
Résultat de l'exercice (a,b)	6 872 207,69	10 570 783,73
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 437 562 072,34**	**1 378 824 813,98**
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 066 178,97**	**1 709 984,67**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**1 066 178,97**	**1 709 984,67**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 066 178,97	1 709 984,67
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**29 046 520,81**	**70 895 725,76**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	29 046 520,81	70 895 725,76
COMPTES FINANCIERS	**969 080,40**	**1 059 024,11**
Concours bancaires courants	969 080,40	1 059 024,11
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**1 468 643 852,52**	**1 452 489 548,52**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0624	29 057 731,48	0,00
NK NIKKEI 225 0624	14 962 962,96	0,00
SP 500 MINI 0623	0,00	5 903 182,38
NK NIKKEI 225 0623	0,00	7 806 157,67
EC EURUSD 0623	0,00	58 208 201,02
RY EURJPY 0623	0,00	8 655 865,05
Options		
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3750	0,00	4 737 924,90
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RY EURJPY 0624	8 665 279,72	0,00
MME MSCI EMER 0624	14 569 444,44	0,00
S&P TORONTO 6 0624	13 216 667,81	0,00
S&P TORONTO 6 0623	0,00	11 842 404,87
EURO STOXX 50 0623	0,00	27 099 960,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27 891,47	6 084,88
Produits sur actions et valeurs assimilées	23 636 616,16	26 396 927,53
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	277 129,49	455 757,66
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**23 941 637,12**	**26 858 770,07**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 497 661,15	985 646,73
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	451 955,69	398 521,17
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**1 949 616,84**	**1 384 167,90**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**21 992 020,28**	**25 474 602,17**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	14 353 131,01	14 203 999,11
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**7 638 889,27**	**11 270 603,06**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-766 681,58	-699 819,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**6 872 207,69**	**10 570 783,73**

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste «frais de gestion et dotations aux amortissements».

Annexes

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.
Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
   Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
4. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
5. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
   a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
   b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
6. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
   a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
   b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
   c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

7. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
   a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
   b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
   c. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
   d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
8. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.
9. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
10. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
11. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
12. Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan
    L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
14. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

15. Pour les parts VIVACCIO ISR ACTIONS, GMO ISR ACTIONS et VIVACCIO ISR ACT R, le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,20 % TTC.
    Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
16. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction, de recherche et de rétrocessions) est de 1,12 TTC sur l'actif moyen annuel sur la part de VIVACCIO ISR ACTIONS, 1,12 TTC sur la part de GMO ISR ACTIONS et 1,12 TTC sur la part de VIVACCIO ISR ACT R.
17. La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.02 %.
18. Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00085 %.
19. Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fonds cible pour les OPC de LBPAM ou sur la base des factures fournies par la société de gestion pour la SGAM.

Code ISIN	Libellé valeur	Montant de rétrocession
FR0010547117	LBPAM MULT.ACT EM.R	44 357,23
FR0011361054	LBPAM ACTIONS JAPONH	73 761,78
FR0011524370	LBPAM ACT VAL EUR I	82 895,81
FR0013239407	LBPAM ACT USA 500 R	151 114,24
FR0000288094	LBPAM ACT AMERIQUE C	208 177,28
FR0010881755	LBPAM ACT CROIS CHIN	60 664,85
FR0010892471	LBPAM ACTIONS JAPONR	2 382,87
FR0010940882	LBPAM RESP ACT EUROP	17 015,82
FR0010600221		9 372,85
FR0010922146	LBPAM ACT AMERIQUE H	127 418,99
FR0013451168		25 469,50
Total général		**714 637,51**

20. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :
Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :
Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts GMO ISR ACTIONS, Parts GMO ISR ACTIONS R et VIVACCIO ISR ACTIONS	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**1 378 824 813,98**	**1 444 895 875,34**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	25 391 695,54	25 234 753,68
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-145 821 897,86	-108 968 787,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	84 822 259,90	61 753 331,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 652 073,86	-36 850 558,98
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 095 236,92	8 994 875,71
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-11 180 975,43	-19 153 170,21
Frais de transactions	-949 940,54	-990 393,80
Différences de change	-35 134,78	-280 948,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	130 988 939,23	3 916 362,38
Différence d'estimation exercice N	476 309 324,25	345 320 385,02
Différence d'estimation exercice N-1	-345 320 385,02	-341 404 022,64
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 684 801,43	774 217,17
Différence d'estimation exercice N	-606 699,47	1 078 101,96
Différence d'estimation exercice N-1	-1 078 101,96	-303 884,79
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-11 874 938,60	-11 771 345,30
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 638 889,27	11 270 603,06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 437 562 072,34**	**1 378 824 813,98**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	14 962 962,96	1,04
Change	29 057 731,48	2,02
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**44 020 694,44**	**3,06**
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	27 786 112,25	1,93
Change	8 665 279,72	0,61
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**36 451 391,97**	**2,54**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 132 494,12	0,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	969 080,40	0,07
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 132 494,12	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	969 080,40	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	7 715 964,17	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	155 675,76	0,01	0,00	0,00	613 097,76	0,04
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	303 029,76	0,02	0,00	0,00	409 910,67	0,03	256 139,97	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	44 020 694,44	3,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	14 569 444,44	1,01	13 216 667,81	0,92	8 665 279,72	0,60	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Rétrocession de frais de gestion	55 452,75
Coupons et dividendes en espèces	646 505,24
Autres créances	19 763,15
TOTAL DES CRÉANCES	**721 721,14**
DETTES	
Rachats à payer	1 808 923,08
Frais de gestion fixe	1 261 065,45
Collatéraux	25 936 015,17
Autres dettes	40 517,11
TOTAL DES DETTES	**29 046 520,81**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	**-28 324 799,67**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts GMO ISR ACTIONS		
Parts souscrites durant l'exercice	21 027,00000	3 408 500,29
Parts rachetées durant l'exercice	-138 876,00000	-22 684 228,99
Solde net des souscriptions/rachats	-117 849,00000	-19 275 728,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 283 253,00000	
Part VIVACCIO ISR ACTIONS		
Parts souscrites durant l'exercice	131 599,00000	21 208 611,01
Parts rachetées durant l'exercice	-751 011,00000	-122 844 931,26
Solde net des souscriptions/rachats	-619 412,00000	-101 636 320,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 602 412,00000	
Part VIVACCIO ISR ACTIONS R		
Parts souscrites durant l'exercice	5 922,40000	774 584,24
Parts rachetées durant l'exercice	-2 238,00000	-292 737,61
Solde net des souscriptions/rachats	3 684,40000	481 846,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 281,40000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Parts GMO ISR ACTIONS	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VIVACCIO ISR ACTIONS	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VIVACCIO ISR ACTIONS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts GMO ISR ACTIONS	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 413 591,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	115 647,92
Frais de recherche	24 738,34
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Parts VIVACCIO ISR ACTIONS	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 482 393,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	598 083,49
Frais de recherche	127 937,48
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Parts VIVACCIO ISR ACTIONS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 912,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	906,10
Frais de recherche	194,00
Pourcentage de frais de recherche	0,01

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	10 107 032,69
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			416 479 346,46
	FR0000288094	LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C	82 229 574,10
	FR0010922146	LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H	48 062 400,00
	FR0013323102	LBPAM ISR ACTIONS ASIE PART M	14 380 591,55
	FR0010881755	LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE	13 561 342,30
	FR0013451168	LBPAM ISR ACTIONS EURO MIN VOL PART I	10 904 880,00
	FR0007022793	LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH	65 289 939,00
	FR0011361054	LBPAM ISR ACTIONS JAPON H	3 176 734,00
	FR0010892471	LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	20 413 288,75
	FR0013239407	LBPAM ISR ACTIONS USA 500 R	119 994 003,28
	FR0010547117	LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	12 392 320,00
	FR0013439981	SYSTEMATIC EQUITY OVERLAY Part C	5 767 438,24
	FR0011524370	TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR Part I	20 306 835,24
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**416 479 346,46**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	4 760 819,04	6 462 649,95
Résultat	6 872 207,69	10 570 783,73
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**11 633 026,73**	**17 033 433,68**
Parts GMO ISR ACTIONS		
Affectation		
Distribution	1 860 716,85	1 961 542,80
Report à nouveau de l'exercice	6 671,10	784 778,48
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**1 867 387,95**	**2 746 321,28**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 283 253,00000	1 401 102,00000
Distribution unitaire	1,45	1,40
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	248 071,13	295 616,47
Parts VIVACCIO ISR ACTIONS		
Affectation		
Distribution	9 705 545,64	10 110 553,60
Report à nouveau de l'exercice	49 699,60	4 165 541,14
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**9 755 245,24**	**14 276 094,74**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 602 412,00000	7 221 824,00000
Distribution unitaire	1,47	1,40
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 284 133,11	1 532 944,41
Parts VIVACCIO ISR ACTIONS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 393,54	11 017,66
Total	**10 393,54**	**11 017,66**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	171 949 258,71	174 132 932,32
Plus et moins-values nettes de l'exercice	49 597 866,74	11 536 901,36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**221 547 125,45**	**185 669 833,68**
Parts GMO ISR ACTIONS		
Affectation		
Distribution	192 487,95	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	35 706 071,14	30 023 142,50
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**35 898 559,09**	**30 023 142,50**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 283 253,00000	1 401 102,00000
Distribution unitaire	0,15	0,00
Parts VIVACCIO ISR ACTIONS		
Affectation		
Distribution	924 337,68	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	184 647 448,94	155 634 572,85
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**185 571 786,62**	**155 634 572,85**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 602 412,00000	7 221 824,00000
Distribution unitaire	0,14	0,00
Parts VIVACCIO ISR ACTIONS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	76 779,74	12 118,33
Total	**76 779,74**	**12 118,33**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	**1 347 652 175,65**	**1 760 900 951,60**	**1 444 895 875,34**	**1 378 824 813,98**	**1 437 562 072,34**
Parts GMO ISR S en EUR					
Actif net	223 950 135,75	292 064 387,82	234 999 410,54	222 673 979,69	232 391 077,78
Nombre de titres	2 073 587,00000	1 914 892,00000	1 500 845,00000	1 401 102,00000	1 283 253,00000
Valeur liquidative unitaire	108,00	152,52	156,57	158,92	181,09
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	1,38	0,00	0,00	0,15
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	4,45	20,12	21,42	27,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	1,12	0,00	1,30	1,40	1,45
Crédit d'impôt unitaire	0,03	0,00	0,04	0,24	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,52	0,70	0,70	0,56	0,00
Parts VIVACCIO ISR ACTIONS en EUR					
Actif net	1 123 702 039,90	1 468 563 833,91	1 208 870 081,82	1 154 694 885,57	1 202 965 761,88
Nombre de titres	10 342 320,00000	9 570 419,00000	7 674 535,00000	7 221 824,00000	6 602 412,00000
Valeur liquidative unitaire	108,65	153,44	157,51	159,88	182,20
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	1,40	0,00	0,00	0,14
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	4,47	20,23	21,55	27,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,45	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	1,12	0,00	1,30	1,40	1,47
Crédit d'impôt unitaire	0,17	0,00	0,22	0,24	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,53	0,70	0,72	0,57	0,00
Parts VIVACCIO ISR ACTIONS R en EUR					
Actif net	0,00	272 729,87	1 026 382,98	1 455 948,72	2 205 232,68
Nombre de titres	0,00	2 304,00000	8 375,00000	11 597,00000	15 281,40000
Valeur liquidative unitaire	0,00	118,37	122,55	125,54	144,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	4,05	12,22	1,04	5,02
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,09	1,00	0,95	0,68

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	26 995	5 587 965,00	0,39
ALLIANZ SE-REG	EUR	72 123	20 035 769,40	1,39
BASF SE	EUR	141 774	7 504 097,82	0,52
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	49 267	5 269 598,32	0,36
COMMERZBANK AG	EUR	250 156	3 184 485,88	0,22
CONTINENTAL AG	EUR	16 538	1 106 392,20	0,08
COVESTRO AG	EUR	52 939	2 682 948,52	0,19
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	52 578	2 469 062,88	0,17
DEUTSCHE BANK AG	EUR	43 443	633 485,83	0,05
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	32 964	6 251 622,60	0,44
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	198 962	7 941 568,23	0,55
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	630 159	14 178 577,50	0,98
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	13 281	1 225 570,68	0,08
E.ON AG NOM.	EUR	275 597	3 551 067,35	0,25
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	212 811	3 899 761,58	0,27
FRESENIUS MEDICAL	EUR	36 338	1 295 449,70	0,09
GEA GROUP	EUR	68 594	2 688 198,86	0,19
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	26 769	2 729 099,55	0,19
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	64 479	4 803 685,50	0,34
HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR	55 980	3 737 224,80	0,26
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	290 456	9 153 720,84	0,64
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	149 326	11 021 752,06	0,76
MERCK KGA	EUR	35 353	5 783 750,80	0,41
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	35 478	16 046 699,40	1,12
PUMA SE	EUR	38 671	1 624 955,42	0,11
RWE AG	EUR	91 944	2 892 558,24	0,20
SAP SE	EUR	216 153	39 006 970,38	2,71
SARTORIUS PRIV.	EUR	5 288	1 949 156,80	0,13
SIEMENS AG-REG	EUR	151 617	26 830 144,32	1,87
SIEMENS ENERGY AG	EUR	187 551	3 189 304,76	0,22
SYMRISE AG	EUR	48 981	5 434 441,95	0,38
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	32 092	3 942 181,28	0,27
TOTAL ALLEMAGNE			**227 651 268,45**	**15,83**
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	94 841	3 916 933,30	0,27
OMV AG	EUR	41 988	1 841 593,68	0,13
TOTAL AUTRICHE			**5 758 526,98**	**0,40**
BELGIQUE				
AGEAS	EUR	31 636	1 357 817,12	0,10
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	91 379	5 159 258,34	0,36
GBL GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	EUR	57 194	4 007 011,64	0,28
KBC GROUPE	EUR	68 961	4 787 272,62	0,33
PROXIMUS	EUR	118 211	886 346,08	0,06
SOLVAY	EUR	38 500	974 050,00	0,07
SYENSQO SA	EUR	44 116	3 872 502,48	0,27
UMICORE	EUR	123 176	2 462 904,12	0,17
TOTAL BELGIQUE			**23 507 162,40**	**1,64**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	25 570	2 885 574,50	0,20
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	29 630	1 149 051,40	0,08
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	58 335	3 467 432,40	0,24
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	153 966	1 699 784,64	0,12
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	2 727 270	12 331 351,31	0,86
CAIXABANK S.A.	EUR	110 342	495 766,61	0,03
CELLNEX TELECOM SA	EUR	55 352	1 813 885,04	0,13
ENAGAS SA	EUR	77 070	1 060 868,55	0,07
ENDESA SA	EUR	252 853	4 340 221,75	0,30
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	96 355	803 407,99	0,06
IBERDROLA SA	EUR	1 400 746	16 101 575,27	1,12
INDITEX	EUR	244 709	11 420 569,03	0,79
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	274 154	4 333 003,97	0,30
REPSOL	EUR	343 193	5 298 899,92	0,37
TELEFONICA SA	EUR	1 018 585	4 164 994,07	0,29
TOTAL ESPAGNE			**71 366 386,45**	**4,96**
FINLANDE				
KESKO OYJ B	EUR	174 737	3 025 571,16	0,22
NESTE OYJ	EUR	66 573	1 670 982,30	0,11
NOKIA (AB) OYJ	EUR	1 028 187	3 383 763,42	0,24
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	375 343	4 836 294,56	0,33
UPM-KYMMENE OY	EUR	181 057	5 589 229,59	0,39
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	96 886	1 365 123,74	0,09
TOTAL FINLANDE			**19 870 964,77**	**1,38**
FRANCE				
ACCOR	EUR	113 396	4 910 046,80	0,34
AEROPORTS DE PARIS	EUR	16 689	2 121 171,90	0,14
AIR LIQUIDE	EUR	70 909	13 674 091,56	0,95
AMUNDI	EUR	39 013	2 483 177,45	0,18
ARKEMA	EUR	37 317	3 639 900,18	0,25
AXA	EUR	333 267	11 602 690,61	0,81
BIOMERIEUX	EUR	34 185	3 495 416,25	0,24
BNP PARIBAS	EUR	198 131	13 048 907,66	0,91
BOUYGUES	EUR	51 562	1 950 590,46	0,13
BUREAU VERITAS SA	EUR	171 974	4 863 424,72	0,34
CAPGEMINI SE	EUR	25 877	5 519 564,10	0,38
CARREFOUR	EUR	40 948	650 049,50	0,05
CREDIT AGRICOLE	EUR	275 885	3 811 627,16	0,27
DANONE	EUR	106 582	6 383 195,98	0,44
DASSAULT SYST.	EUR	160 646	6 592 911,84	0,46
EDENRED	EUR	71 299	3 526 448,54	0,24
ENGIE	EUR	379 887	5 892 047,37	0,41
ESSILORLUXOTTICA	EUR	54 955	11 524 063,50	0,80
EURAZEO	EUR	52 662	4 278 787,50	0,30
GECINA SA	EUR	39 813	3 768 300,45	0,26
HERMES INTERNATIONAL	EUR	6 601	15 617 966,00	1,09
KERING	EUR	16 445	6 024 625,75	0,42
KLEPIERRE	EUR	139 072	3 337 728,00	0,23
L'OREAL	EUR	57 085	25 040 335,25	1,74
LEGRAND SA	EUR	59 192	5 813 838,24	0,40

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	52 966	44 157 754,20	3,07
MICHELIN (CGDE)	EUR	136 826	4 860 059,52	0,34
ORANGE	EUR	99 875	1 087 439,00	0,07
PERNOD RICARD	EUR	33 517	5 025 874,15	0,35
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	93 281	9 426 045,05	0,65
RENAULT SA	EUR	88 717	4 151 512,02	0,29
SAFRAN SA	EUR	58 181	12 220 919,05	0,85
SAINT-GOBAIN	EUR	23 622	1 699 130,46	0,12
SANOFI	EUR	241 148	21 934 822,08	1,53
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	150 288	31 507 879,20	2,20
SEB	EUR	20 258	2 402 598,80	0,17
SOCIETE GENERALE SA	EUR	131 478	3 261 969,18	0,23
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	38 386	3 050 919,28	0,22
SR TELEPERFORMANCE	EUR	13 490	1 215 179,20	0,09
THALES	EUR	18 008	2 846 164,40	0,19
TOTALENERGIES SE	EUR	393 364	24 966 813,08	1,73
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	45 957	3 423 796,50	0,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	221 646	6 678 193,98	0,47
VINCI SA	EUR	59 205	7 031 185,80	0,49
WORLDLINE SA	EUR	87 609	1 005 751,32	0,07
TOTAL FRANCE			**361 524 913,04**	**25,15**
IRLANDE				
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	157 012	1 483 763,40	0,10
KINGSPAN GROUP	EUR	30 642	2 588 023,32	0,18
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	85 442	3 611 633,34	0,25
TOTAL IRLANDE			**7 683 420,06**	**0,53**
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	300 590	7 051 841,40	0,49
ENEL SPA	EUR	1 919 784	11 747 158,30	0,82
ENI SPA	EUR	429 521	6 291 623,61	0,44
FERRARI NV	EUR	14 345	5 795 380,00	0,41
FINECOBANK SPA	EUR	169 562	2 354 368,37	0,16
INTESA SANPAOLO	EUR	2 925 524	9 838 537,21	0,68
MEDIOBANCA SPA	EUR	41 682	575 628,42	0,04
MONCLER SPA	EUR	70 869	4 902 717,42	0,34
POSTE ITALIANE	EUR	349 816	4 059 614,68	0,28
PRYSMIAN SPA	EUR	76 969	3 724 529,91	0,26
TERNA	EUR	889 070	6 810 276,20	0,48
UNICREDIT SPA	EUR	253 404	8 913 485,70	0,62
TOTAL ITALIE			**72 065 161,22**	**5,02**
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	34 478	2 036 960,24	0,14
TOTAL LUXEMBOURG			**2 036 960,24**	**0,14**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	197 644	3 132 657,40	0,22
ADYEN NV	EUR	3 356	5 262 208,00	0,36
AEGON NV	EUR	257 136	1 452 818,40	0,10
AERCAP HOLDINGS	USD	64 825	5 216 611,81	0,36
AIRBUS SE	EUR	88 410	15 093 355,20	1,05
AKZO NOBEL	EUR	68 543	4 741 804,74	0,33
ARGEN-X SE - W/I	EUR	7 667	2 806 888,70	0,20
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	8 659	4 900 128,10	0,34
ASML HOLDING NV	EUR	76 120	67 914 264,00	4,73
EURONEXT NV - W/I	EUR	20 710	1 826 622,00	0,13
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	84 334	3 093 371,12	0,21
HEINEKEN	EUR	32 205	2 877 194,70	0,20
ING GROEP NV	EUR	625 791	9 540 809,59	0,66
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 768 346	6 129 087,24	0,43
NN GROUP NV	EUR	43 029	1 842 501,78	0,13
PLUXEE NV	EUR	38 386	1 051 776,40	0,08
PROSUS NV	EUR	290 607	8 449 398,53	0,59
QIAGEN N.V.	EUR	41 731	1 654 008,19	0,11
ROYAL PHILIPS	EUR	113 264	2 107 389,98	0,15
STELLANTIS NV	EUR	367 549	9 683 078,41	0,67
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	64 606	1 801 215,28	0,12
WOLTERS KLUWER	EUR	66 344	9 633 148,80	0,67
TOTAL PAYS-BAS			**170 210 338,37**	**11,84**
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	1 186 180	4 282 109,80	0,30
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	71 731	1 098 560,27	0,08
JERONIMO MARTINS	EUR	102 051	1 875 697,38	0,13
TOTAL PORTUGAL			**7 256 367,45**	**0,51**
ROYAUME-UNI				
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	38 589	2 499 352,36	0,18
TOTAL ROYAUME-UNI			**2 499 352,36**	**0,18**
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	41 890	4 415 206,00	0,31
STMICROELECTRONICS NV	EUR	163 390	6 522 528,80	0,45
TOTAL SUISSE			**10 937 734,80**	**0,76**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**982 368 556,59**	**68,34**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**982 368 556,59**	**68,34**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C	EUR	848 690	82 229 574,10	5,71
LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H	EUR	13 600	48 062 400,00	3,34
LBPAM ISR ACTIONS ASIE PART M	EUR	1 105	14 380 591,55	1,00
LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE	EUR	15 070	13 561 342,30	0,94
LBPAM ISR ACTIONS EURO MIN VOL PART I	EUR	1 000	10 904 880,00	0,76
LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH	EUR	14 950	65 289 939,00	4,55
LBPAM ISR ACTIONS JAPON H	EUR	100	3 176 734,00	0,22
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	EUR	8 754,79324	20 413 288,75	1,42
LBPAM ISR ACTIONS USA 500 R	EUR	571 563,31941	119 994 003,28	8,35
LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	EUR	8 500	12 392 320,00	0,86
OSTRUM SRI CASH M	EUR	817	8 384 307,27	0,58
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	2 520	25 791 066,00	1,79
SYSTEMATIC EQUITY OVERLAY Part C	EUR	1 006	5 767 438,24	0,40
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR Part I	EUR	1 564	20 306 835,24	1,42
TOTAL FRANCE			**450 654 719,73**	**31,34**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**450 654 719,73**	**31,34**
TOTAL Organismes de placement collectif			**450 654 719,73**	**31,34**
Titres mis en déposit				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
DANONE	EUR	100 000	5 989 000,00	0,41
ORANGE	EUR	100 000	1 088 800,00	0,08
TOTALENERGIES SE	EUR	47 727	3 029 232,69	0,21
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**10 107 032,69**	**0,70**
TOTAL Titres mis en déposit			**10 107 032,69**	**0,71**
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BANK AG	EUR	260 000	3 791 320,00	0,26
TOTAL ALLEMAGNE			**3 791 320,00**	**0,26**
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	877 000	9 682 080,00	0,67
CAIXABANK S.A.	EUR	627 000	2 817 111,00	0,20
TOTAL ESPAGNE			**12 499 191,00**	**0,87**
FRANCE				
CARREFOUR	EUR	229 000	3 635 375,00	0,25
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 200	108 096,00	0,01
TOTAL FRANCE			**3 743 471,00**	**0,26**
ITALIE				
MEDIOBANCA SPA	EUR	185 000	2 554 850,00	0,18
TOTAL ITALIE			**2 554 850,00**	**0,18**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**22 588 832,00**	**1,57**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Indemnités sur titres prêtés			**4 317,29**	**0,00**
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0624	USD	232	-432 340,28	-0,03
MME MSCI EMER 0624	USD	300	6 944,44	0,00
NK NIKKEI 225 0624	USD	-80	-228 773,15	-0,02
RY EURJPY 0624	JPY	-70	-178 798,01	-0,01
S&P TORONTO 6 0624	CAD	72	226 267,53	0,02
TOTAL **Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé**			**-606 699,47**	**-0,04**
TOTAL **Engagements à terme fermes**			**-606 699,47**	**-0,04**
TOTAL **Instruments financier à terme**			**-606 699,47**	**-0,04**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CAD	-330 690	-226 267,53	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	USD	706 502,5	654 168,98	0,05
APPEL MARGE CACEIS	JPY	29 225 000	178 798,01	0,01
TOTAL **Appel de marge**			**606 699,46**	**0,04**
Créances			**721 721,14**	**0,05**
Dettes			**-29 046 520,81**	**-2,02**
Comptes financiers			**163 413,72**	**0,01**
Actif net			**1 437 562 072,34**	**100,00**

Parts VIVACCIO ISR ACTIONS	EUR	6 602 412,00000	182,20
Parts GMO ISR ACTIONS	EUR	1 283 253,00000	181,09
Parts VIVACCIO ISR ACTIONS R	EUR	15 281,40000	144,30

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part GMO ISR ACTIONS

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 860 716,85	EUR	1,45	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	192 487,95	EUR	0,15	EUR
TOTAL	**2 053 204,80**	**EUR**	**1,60**	**EUR**

Décomposition du coupon : Part VIVACCIO ISR ACTIONS

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9 705 545,64	EUR	1,47	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	924 337,68	EUR	0,14	EUR
TOTAL	**10 629 883,32**	**EUR**	**1,61**	**EUR**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : VIVACCIO ISR ACTIONS (ci-après, le "**Produit Financier**")

Identifiant d'entité juridique: 969500OXKSH8MM2CHC98

LBP AM (ci-après, la « **Société de Gestion** »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **OUI**

●○ ☒ **NON**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d'investissement durables

- ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier différait selon le type d'investissement concerné :

A. **Investissement en OPC**

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, dont au moins 90% devaient avoir obtenu le Label ISR français.

B. **Investissements en titres vifs**

La démarche ISR mise en œuvre par la Société de Gestion visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et s'articulait autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants :(MSCI EMU dividendes nets réinvestis) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

<table>
<tr><td></td><td>A titre d'exemple, le score obtenu au 28/03/2024 est le suivant :

<table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible (univers – 20%)*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen – Actions Europe</td><td>3.23</td><td>3.24</td></tr></table>
* Dans le référentiel de notation GREaT, 1 est la meilleure note et 10 la plus mauvaise</td></tr>
<tr><td>Indicateurs Clés de Performance - ACTIONS</td><td>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :

- Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.
- Droits Humains : L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nation Unies.
Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, le score obtenu au 28/03/2024 est le suivant :

<table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible (score de l'univers d'analyse)*</td></tr><tr><td>Empreinte carbone</td><td>68.28 tCO2/M€ investi</td><td>74.33 tCO2/M€ investi</td></tr><tr><td>Droits Humains</td><td>70.00%</td><td>66.79%</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Investissements dans des OPC labélisés ISR</td><td>Le Produit Financier visait à investir au minimum 90% de son actif net dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.

Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, au 28/03/2024 Le Produit Financier était investi à hauteur de 99,26% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.</td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
</table>

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section "Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l'Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?" de l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 28/03/2024, le produit financier était investi à hauteur de 61,71% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?" ci-dessous.

- ***…et par rapport aux périodes précédentes ?***

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier[1] et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés[2].

[1] 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

[2] 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

Actions

	2023
Méthodologie	Amélioration de note
Score limite/ Score cible	*3,13*
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	*3,18*

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023
Indicateur	*Empreinte carbone*
Description indicateur	*Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.*
Produit financier	*71,36 tCO2*/M€ investi
Valeur comparable	*100,19 tCO2*/M€ investi

Indicateur 2

	2023
Indicateur	*Droits Humains*
Description indicateur	*L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.*
Produit financier	*70,81 %*
Valeur Comparable	*67,20 %*

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2023
Part des investissements en OPC labélisés ISR	*98,56%*

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023
Poids des investissements durables	*52,13%*

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. L'objectif d'Investissement Durable du Produit Financier est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement Durable ? ».

Cet objectif d'Investissement Durable concerne l'ensemble des investissements du fonds, mais l'approche diffère selon le type d'investissement concerné :

A. Investissement en OPC

La définition des Investissements Durables est fixée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents et pouvaient donc varier d'un OPC à l'autre. La définition appliquée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents a été décrite dans l'annexe au prospectus présentant les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque OPC sous-jacents.

B. Investissement en titres vifs

Les investissements durables réalisés par le Produit Financier pouvaient répondre à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Sur la **thématique environnementale**, les six objectifs de la Taxinomie de l'UE étaient considérés dans la stratégie d'investissement, à savoir :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;

4. La transition vers une économie circulaire ;

5. La prévention et la réduction de la pollution ;

6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

La durabilité des investissements n'a pas été évaluée en tenant compte de l'alignement des investissements à la Taxonomie Européenne mais au moyen d'une méthode développée par la Société de Gestion et précisée ci-dessous.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs qui ont été considérés dans la stratégie d'investissement étaient :

1. Le respect et la promotion des droits humains ;

2. Le développement des territoires, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise (communautés, clients, fournisseurs etc.) et afin d'adresser les enjeux de relocalisations, de lutte contre les fractures territoriales et de soutien aux acteurs locaux ;

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout Investissement Durable réalisé par le Produit Financier réponde à l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux précités, mais plutôt que les Investissements Durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

- La méthodologie d'analyse ESG GREaT qui permet de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales et sociales ;

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris ;

- L'exposition d'un émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'État français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique[3].

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

[3] La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social différait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissement en OPC

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social était assuré par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que la méthodologie appliquée par les OPC sous-jacents intégrait bien le contrôle de potentiels préjudices importants aux objectifs de durabilité.

Pour les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissement en titres vifs

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources humaines et environnementales. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux (déforestation, charbon thermique, pétrole et gaz) avec mise en œuvre d'une politique d'exclusion ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288[4] définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives").

La prise en compte des indicateurs concernant les incidences négatives différait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissement en OPC

La méthodologie de prise en compte de ces indicateurs était définie par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du produit financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents prenaient bien en compte directement ou indirectement, les indicateurs concernant les incidences négatives et notamment les indicateurs définis dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288. Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, certains indicateurs ont été directement intégrés à la méthodologie de notation propriétaire GREaT permettant d'identifier les investissements durables, ou utilisés pour l'application des politiques d'exclusions.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA _ Méthodologie investissements durables » disponible ici : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

B. Investissement en titres vifs

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR ont été pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs. Soit directement lorsque l'indicateur était intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs à la même thématique.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA _

[4] Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

Méthodologie investissements durables » disponible ici : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les mesures prises pour s'assurer du respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme diffèrent selon le type d'investissement concerné :

A. Investissement en OPC

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était contrôlé par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'assure que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents vérifient le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description détaillée des critères permettant de se conformer aux principes directeurs énoncés ci-dessus et des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

B. Investissement en titres vifs

Le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

10

au 28 mars 2024

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion[5] ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote[6];

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

[5] Disponible sur le site internet de la Société de Gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion

[6] Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite .

Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 28/03/2024

Au 28/03/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
LBPAM ISR ACTIONS USA 500 R	OPC		8,35%	France
LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C	OPC		5,72%	France
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	4,72%	Pays-Bas
LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO MH	OPC		4,54%	France
LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H	OPC		3,34%	France
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	3,07%	France
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	2,71%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	2,19%	France
TOTALENERGIES SE FP EUR	Actions	Énergie	1,95%	France
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	1,87%	Allemagne
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	Autres et Liquidités		1,79%	France
L'OREAL FP EUR	Actions	Biens de Consommation de Base	1,74%	France
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	1,53%	France
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	OPC		1,42%	France
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR I	OPC		1,41%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 100% de son actif net au 28/03/2024.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 61,71% de son actif net au 28/03/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 0% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 0% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"[7]. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 3,18% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

[7] Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

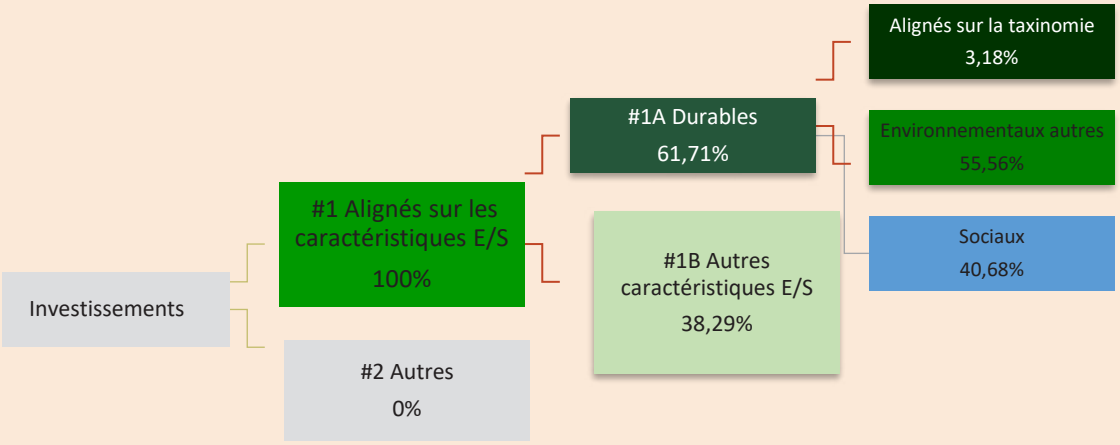

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Au 28/03/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 70,61% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	3,07%
Matériaux	4,87%
Industrie	10,95%
Consommation discrétionnaire	11,84%
Biens de consommation de base	4,92%
Santé	2,92%
Finance	13,49%
Technologie de l'information	10,08%
Services de communication	2,82%
Services aux collectivités	4,91%
Immobilier	0,73%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 29,39% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	28,97%
Autres et liquidités	0,46%
Produits dérivés	-0,04%

Au 28/03/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 7,65% de l'actif net du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE[8] ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

☐ Oui

☐ ***Dans le gaz fossile*** ☐ ***Dans l'énergie nucléaire***

☒ Non

[8] Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

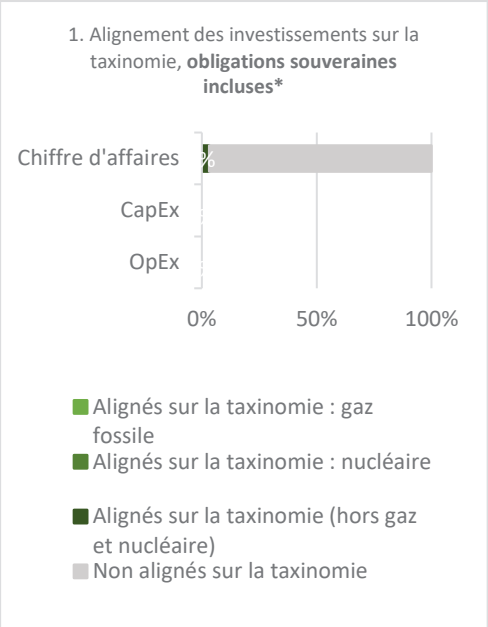

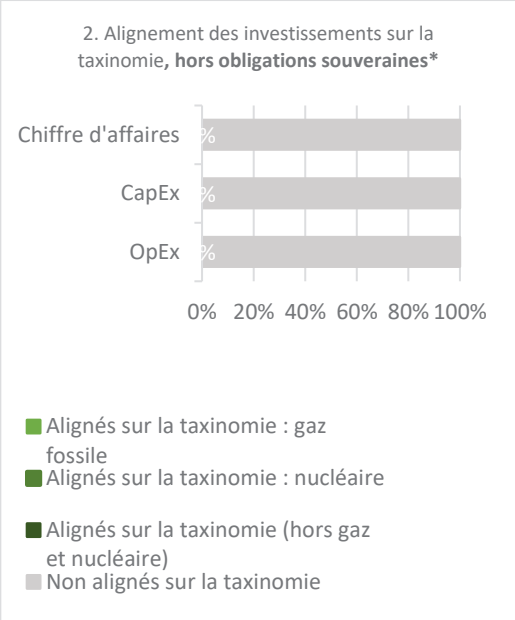

Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 28/03/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% et 0% respectivement au 28/03/2024.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 55,56% au 28/03/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 40,68% au 28/03/2024

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 28/03/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier*** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

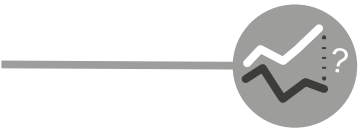

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.forvismazars.com

FCP VIVACCIO ISR ACTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCP VIVACCIO ISR ACTIONS

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP VIVACCIO ISR ACTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) VIVACCIO ISR ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

Signature numérique
de Bertrand
DESPORTES
Date : 2024.07.22
11:23:44 +02'00'

Bertrand DESPORTES